



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0034

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle Ritt afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.**

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0035

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2020

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2020.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0036

3. Fixation des taux des contributions directes 2020

Le rapport est présenté par Monsieur Lambert.

Comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Il est à noter que dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), aucun taux ne pourra être voté cette année, un produit TH correspondant aux bases prévisionnelles 2020 par le taux 2019 est déjà calculé et intégré sur l'état fiscal 1259. Le mécanisme de compensation des communes s'opèrera par une redescende de la part départementale de la TFPB.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de fixer les taux des 2 taxes locales restantes pour l'année 2020 :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe foncière sur propriétés bâties | 7.66 % |
| • Taxe foncière sur propriétés non bâties | 17.38 % |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de fixer les taux des 2 taxes locales restantes pour l'année 2020
 - Taxe foncière sur propriétés bâties 7.66 %
 - Taxe foncière sur propriétés non bâties 17.38 %

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

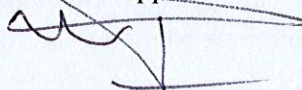
Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT-Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0037

4. Budget Primitif / Principal 2020

Monsieur Claude Lambert, Président de la Commission des Finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2020 se résumant comme suit :

• Dépenses de Fonctionnement	4.450.000,00
• Recettes de Fonctionnement	4.450.000,00
• Dépenses d'Investissement	3.810.000,00

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Recettes d'Investissement 3.810.000,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget 2020,
- ARRETE les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 463.750,00 €.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0038

5. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le rapport est présenté par Monsieur le Maire.

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ce règlement porte tant sur les mesures concernant le fonctionnement du Conseil Municipal, que l'obligation de fixer les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le présent règlement intérieur du Conseil Municipal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de SPECHT Philippe

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0039

6. Exercice du droit à la formation des élus

Le rapport est présenté par Monsieur le Maire

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré le principe du droit à la formation des élus locaux, principe prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En effet, chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à sa fonction, dans le but bien compris d'exercer au mieux les compétences qui lui sont dévolues.

Le nombre de jours de formation est fixé à 18 par mandat au profit de chaque élu.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal doit par ailleurs arrêter les grandes orientations du plan de formation susceptibles d'être allouées aux élus.

Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement, pris en charge par la collectivité font l'objet d'un remboursement, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les organismes retenus pour dispenser ces formations doivent être agréées par le ministère de l'intérieur.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies et financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- INSTAURE les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité,
- FIXE les grandes orientations du plan de formation des élus comme suit :
 - Le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu qui pourra bénéficier pendant l'exercice de son mandat, de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction élective et à la gestion municipale,
- AUTORISE la dépense à cet effet sur le budget communal et de prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes aux formations des élus locaux.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de SPECHT Philippe

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0040

7. Commission Communale des Impôts Directs

Le rapport est présenté par Monsieur Lambert.

En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La CCID doit être constituée dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.
 Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune : dans les communes de plus de 2000 habitants : le Maire ou l'Adjoint délégué, Président et 8 commissaires.

Les conditions exigées par le Code Général des Impôts pour être membre d'une CCID sont strictes :

- Etre de nationalité française ou ressortissants d'une Etat membre de l'Union Européenne,
- Etre âgé d'au moins 18 ans,
- Jouir de ses droits civils,
- Etre inscrit sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation),
- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissance suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La loi de finances de 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

La liste dressée par le Conseil Municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

La liste doit comporter 32 noms pour les communes de plus de 2000 habitants.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au minimum, un commissaire sera choisi parmi les propriétaires de bois ou forêts, il convient donc lors de l'établissement de la liste, de le préciser à l'attention du directeur des services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 32 noms ;

- DRESSE la liste de présentation comme suit :

Présidence : Claude LAMBERT

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	Monsieur	MEDER	Rémy	22/03/1955	51A route de Wintershouse	TH-TF-CFE
2	Madame	KREUTZBERGER	Aurélie	03/10/1984	5 A route de Strasbourg	TH-TF
3	Monsieur	HOERNER	Hubert	23/08/1961	5 rue du Moulin	TH-TF
4	Monsieur	WEBER	Etienne	17/12/1959	51 A route	TH-TF

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

					d'Ohlungen	
5	Madame	BARBIER	Elsa	18/05/1957	26 cité les Houblons	TH-TF
6	Madame	KASPAR	Marie-Odile	14/04/1957	1 impasse des Prés	TH-TF
7	Madame	MUNZENHUTER	Marie-Jeanne	05/08/1953	24 rue du Général Koenig	TH-TF
8	Monsieur	KAEUFLING	Gilbert	10/08/1960	6 rue de la Carrière	TH-TF
9	Monsieur	FRANK	Dominique	27/04/1966	3 rue du Rosenberg	TH-TF
10	Monsieur	CHRISTMANN	Michel	22/12/1984	9 rue Eisenbruch	TH-TF
11	Madame	WACKENHEIM	Delphine	01/04/1977	3 B route de Strasbourg	TH
12	Monsieur	SEEL	Maurice	31/01/1963	4 impasse des Pinsons	TH-TF
13	Monsieur	BETTINGER	Gilles	26/03/1990	11 rue Breitung	TH-TF
14	Madame	ACKER	Christiane	22/02/1963	17 rue Victor Hugo	TH-TF-CFE
15	Monsieur	OTT	Jean-Georges	18/07/1952	4 rue Albert Schweitzer	TH-TF
16	Madame	DAULL-ENTZ	Sonia	07/05/1965	49 A route d'Ohlungen	TH
17	Madame	HERKOMMER	Claudine	18/12/1971	12 rue du Maréchal Leclerc	TH-TF
18	Monsieur	YILDIRIM	Ahmet	15/08/1973	1 place du Maire Wendling	TH-TF
19	Madame	CHAUDRON	Isabelle	05/05/1971	14 rue du Bouleau	TH-TF
20	Madame	DRESCH	Elisabeth	05/10/1960	15 rue de la Garenne	TH-TF
21	Monsieur	FRITZINGER	Yves	11/01/1959	13 coteau de la Pinède	TH-TF
22	Monsieur	FENNINGER	Alain	18/04/1970	3 rue des Faisans	TH-TF
23	Madame	JAUTZY-RUSSELL	Elodie	16/12/1989	9 A rue des Choux-Fleurs	TH-TF
24	Madame	BURCKEL	Esther	05/04/1974	5 impasse des Peupliers	TH-TF
25	Madame	FORNECKER-CAVALLI	Stéphanie	03/07/1975	8 rue du Bocksberg	TH-TF
26	Monsieur	FRITSCH	Christian	26/11/1974	20 rue de la Rochette	TH-TF
27	Monsieur	ZOTTNER	Dany	14/05/1960	7 rue du Furet	TH-TF
28	Madame	RITT	Joëlle	16/10/1949	12 B route de Wintershouse	TH-TF
29	Monsieur	KNITTEL	Daniel	18/05/1957	9 rue de la Garenne	TH-TF
30	Madame	ANDLAUER	Noëlla	07/01/1973	1 rue du Maréchal Leclerc	TH-TF
31	Monsieur	WOESSNER	Didier	04/10/1962	44 route de Wintershouse	TH-TF
32	Madame	SEEL	Sandra	25/08/1976	5 rue de l'Ecole	TH-TF

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0041

8. Groupement de commande pour la maintenance du parc d'appareils élévateurs

Le rapport est présenté par Monsieur Zottner.

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres ou d'autres entités juridiques, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations de maintenance du parc d'appareils élévateurs.

Sur cette base, la commune de Schweighouse-sur-Moder en plus de la CAH, et d'autres collectivités membres ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation des prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en oeuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement et DECIDE de signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- APPROUVE le lancement d'une ou de consultations au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0042

9. Réhabilitation de la Mairie : 3e tranche de travaux

Le rapport est présenté par Monsieur Zottner.

Le bâtiment de la Mairie fait l'objet, depuis maintenant 2016, de plusieurs phases de travaux de réhabilitation. L'objectif de ces travaux est de gagner en efficacité énergétique et d'embellir un bâtiment qui se veut un outil au service de la population.

Les premiers travaux ont été lancés en 2016, suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Une seconde phase de travaux s'achève actuellement, avec la création d'un nouvel espace public et de nouvelles salles.

La municipalité souhaite désormais engager la troisième phase de réhabilitation du bâtiment. Cette phase marquera la fin des travaux intérieurs et permettra de finaliser en totalité la réhabilitation thermique et technique de l'ensemble du bâtiment.

Cette 3e phase de travaux permettra :

- De rénover les sous-sols de la Mairie afin de permettre la conservation des archives municipales dans les meilleures conditions,
- De rénover les salles de réunions, notamment la salle des mariages et les bureaux qui à ce jour n'ont pas fait l'objet d'une rénovation.

L'opération est estimée à 400.000 € HT, comprenant les travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre. Les travaux s'échelonneront sur 2 années de 2020 à 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le lancement de la 3e phase de rénovation de la Mairie,
- AUTORISE l'ouverture des crédits nécessaires à cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les études et les travaux nécessaires à la bonne réalisation de ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0043

10. Rétrocession des parcelles Faul par l'EPF

Le rapport est présenté par Monsieur Zottner.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2018, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

A SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface (en ares)
45	73/29	15 route de Strasbourg	8,34
45	78/30	Flaschslaeng	8,48
45	81/31	Flaschslaeng	6,73
		Total :	23,55

Vu la convention pour portage foncier signée en date du 9 décembre 2019 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 30 décembre 2019 ;

Vu l'arrivée du terme de la convention le 29 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020DEL_0008 en date du 12 février 2020 sollicitant l'acquisition par anticipation des parcelles susvisées à l'EPF d'Alsace, et acceptant qu'un acte de cession soit établi au prix global de 98.979,40 € TTC, soit 98.615,76 € HT au profit de la Commune ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace en date du 11 mars 2020 autorisant la rétrocession totale et anticipée des parcelles susvisées au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder au prix de 98.615,76 hors taxes, soit 98.979,40 € toutes taxes comprises ;

Considérant que dans les deux délibérations du 12 février et du 11 mars 2020, le prix de cession visé de 98.979,40 € aurait dû s'entendre net vendeur et non pas toutes taxes comprises dans la mesure où les parcelles visées ne peuvent être considérées comme des terrains à bâtir au sens de l'article R.123-6 du Code de l'urbanisme ;

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace en date du 24 juin 2020 autorisant la rétrocession totale et anticipée des parcelles susvisées au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder au prix de 98.979,40 € hors du champ de la TVA ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'annuler la délibération n°2020DEL_0008 en date du 12 février 2020 et de la remplacer par la présente délibération sollicitant l'acquisition par anticipation des parcelles situées 15 route de Strasbourg et au lieudit Flaschlaeng à Schweighouse-sur-Moder, et cadastrées section 45 n°73/29, 78/30 et 81/31, d'une emprise foncière de 23,55 ares, à l'EPF d'Alsace et acceptant l'établissement d'acte de cession au prix global de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUARANTE CENTIMES (98.979,40 €),
- S'ENGAGE à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace,
- S'ENGAGE à porter les crédits nécessaires au budget communal,
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative,
- CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 07/07/2020

SLO

ID : 067-216704585-20200701-2020DEL_0043-DE



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0044

11. Désaffectation et déclassement d'un bien communal

Le rapport est présenté par Monsieur Zottner.

La Commune de Schweighouse-sur-Moder est propriétaire d'un immeuble sis au 6 rue Marano, qui abritait en son temps, la Halte-Garderie Les P'tits Loups et qui, aujourd'hui, est libre de toute activité. La Commune ne souhaite plus garder ce bien dans son patrimoine et souhaite s'en séparer dans le cadre d'une cession.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La parcelle nouvellement désignée est issue de la parcelle 227 section 20 d'une contenance de 4,80 ares et qui est sur-bâtie du bien affecté à un service public, à savoir une halte-garderie jusqu'à son transfert rue du Bocksberg. Ce bien a donc été désaffecté le 1er novembre 2019. Il convient de se prononcer sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour l'intégrer définitivement au domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- CONSTATE la désaffectation de cet immeuble et en PRONONCE le déclassement du domaine public vers le domaine privé communal, étant entendu que ces décisions deviendront effectives avec effet immédiat.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0045

12. Vente d'un bien communal sis au 6 rue Marano

Monsieur Zottner informe le Conseil Municipal que Madame Valérie Vogt, médecin généraliste et exerçant sur notre commune, nous a confirmé son souhait de se porter acquéreur de ce bien dans le but d'y créer un cabinet médical. Il signale que les conditions de vente sont les suivantes :

Le prix de cession est fixé à 177.000 € après consultation et avis des Domaines. La parcelle cédée est issue de la parcelle principale cadastrée section 20 parcelle n° 227 avec une contenance de 4,80 ares définis par

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

PV d'arpentage établi par le cabinet Graff/Kiehl en date du 27 mars 2020. La cuisine équipée ainsi que le store extérieur resteront sur place (indiqué pour mémoire) et font partie intégrante du prix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder ce bien au prix de 177.000 € au profit de Madame Valérie Vogt avec toute faculté de substitution, dans les conditions énumérées ci-dessus,
- CHARGE l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0046

13. Vente d'un terrain en ZAE

Le rapport est présenté par Monsieur Zottner.

Par délibération en date du 2 mai 2018, le Conseil Municipal a décidé la cession de la parcelle cadastrée section 53 n° 100 d'une contenance de 1200 m², sis à Schweighouse-sur-Moder, rue du Ried, à Monsieur Tahir Gumustepe. Le projet n'ayant pas abouti, il convient tout d'abord d'annuler ladite délibération.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ensuite, le cabinet ICS - ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins - envisage la construction de son cabinet d'experts comptables, d'espace de coworking et de bureaux, sur les parcelles de terrain cadastrées section 53 n° 100 et 101 d'une superficie totale de 2377 m2. Un accord est intervenu pour une cession moyennant le prix de 50 € HT le m2 soit environ 118 850 € HT.

Dans le cadre du transfert à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) de la compétence "création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités", il y a lieu de procéder au préalable au transfert de propriété de ces terrains de la Commune à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Les ventes se feront par acte tripartite, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur final.

Enfin, dans l'attente de la régularisation foncière, la commune autorise le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet susmentionné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'annuler la délibération n°2018DEL_0052 du 2 mai 2018,
- APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section 53 n°100 et 101 d'une superficie totale de 2377 m2 à la Communauté d'Agglomération de Haguenau moyennant le prix de 50 € HT le m2 soit environ 118 850 € HT, avec obligation pour cette dernière de les céder à la société ICS - ou autre société venant à sa suite aux mêmes fins ; les frais d'acte étant à la charge de ladite société dans le cadre d'un acte de vente tripartite,
- AUTORISE le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme avant la régularisation foncière,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0047

14. Acquisition parcelle boisée Monsieur Pascal Wild

Monsieur Zottner informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain boisé d'une contenance de 0,58 ares nouvellement défini par PV d'arpentage en date du 7 avril 2020, appartenant à Monsieur Pascal Wild domicilié 11 rue de la Garance à Weitbruch et issu de la parcelle principale n° 112 section 2 lieudit "Kleeacker" dans le cadre de l'emplacement réservé n° 12 du PLUi c'est-à-dire les travaux d'aménagement d'une place de retournement prévue dans cette fin de rue.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il signale qu'après intervention de notre technicien forestier, l'estimation de cette parcelle nouvellement cadastrée est de 195,76 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle boisée énumérée ci-dessus et appartenant à Monsieur Pascal Wild, au prix de 195,76 €,
- CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts,
- PREND en charge l'ensemble des frais de notaire et d'arpentage,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0048

15. Acquisition de parcelle boisée de Monsieur Roland Schoenn

Monsieur Zottner informe le Conseil Municipal qu'à la suite de plusieurs échanges avec Monsieur Schoenn et après avoir obtenu son consentement écrit pour la cession, il est possible aujourd'hui pour la Commune d'acquérir la parcelle boisée cadastrée section 21 parcelle n° 1165 d'une contenance de 23,49 ares.

Il évoque que les conditions de vente sont les suivantes :

- le prix de vente global a été fixé à 176.000 € conformément aux conditions de marché actuel sur le Foncier et sur consultation des Domaines,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- de prendre en charge les frais de notaire et les frais d'arpentage éventuels.

Monsieur Zottner donne également connaissance au Conseil Municipal que cette parcelle est située au lieudit "Bocksberg Rechts" approximativement entre la rue des Chasseurs et l'Impasse des Peupliers, elle se trouve en zone Ub donc constructible, et signale qu'il serait dommage de laisser passer une telle opportunité sur un lieu permettant dans le futur à des appels à projets.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle forestière citée ci-dessus et appartenant à Monsieur Roland Schoenn au prix de vente de 176.000 €,
- CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts,
- PREND en charge l'ensemble des frais de notaire et d'arpentage,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0049

16. Présentation des axes culturels pour 2020/2021

Le rapport est présenté par Madame Chaudron.

La Commission Culture se réunira le 25 juin 2020. Lors de cette séance sera présentée la prochaine saison.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- APPROUVE le lancement de la Saison Culturelle 2020/2021 et l'ouverture des crédits affectés à hauteur de 86.000 €.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0050

18. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a consenti des délégations au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une piste d'athlétisme : attribué au groupement conjoint WPI Conseil et Hameaucité pour un montant forfaitaire de 16 125 € HT
- Le marché relatif à l'achat d'une camionnette : attribué au Garage Carlen pour son offre Peugeot Boxer au prix de 43 797,66 € HT soit 52 916,96 € TTC
- Le marché relatif à l'achat de jeux extérieurs pour le site du multi-accueil : attribué à EPSL au prix de 17 995 € HT soit 21 594 € TTC
- Liste des dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable pour les emprunts et lignes de Trésorerie.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT-Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le mercredi 1er juillet 2020

L'an deux mille vingt, le premier jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 25 juin 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. KERN Lucas, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. FRANK Dominique par pouvoir à M. OTT Jean-Georges

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0051

19. Rapports annuels des délégués

Monsieur Zottner signale que les rapports d'activité 2019 sont disponibles en Mairie pour consultation, et ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Rapport annuel de Suez pour le service de l'eau
- Rapport annuel de SFR
- Rapport Electricité de Strasbourg

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- PREND acte du rapport annuel de Suez pour le service de l'eau, du rapport annuel de SFR et du rapport de l'Electricité de Strasbourg.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

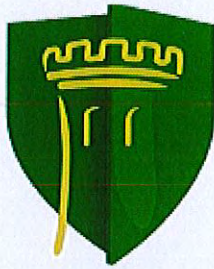
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 juillet 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de SPECHT Philippe

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme DAULLENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme BARBIER Elsa, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : CHAUDRON Isabelle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0052

N° de feuillet :

1. Election des sénateurs : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Le Premier Ministre a fixé par décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 au 27 septembre 2020 la date de l'élection des sénateurs dans le département du Bas-Rhin par les « grands électeurs ».

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

L'arrêté préfectoral du 1er juillet 2020, dont copie ci-jointe, convoque les collèges électoraux pour la désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs au vendredi 10 juillet 2020.

Les conseillers municipaux élisent, parmi leurs membres, les délégués qui prendront part aux élections sénatoriales.

Dans chaque commune, le nombre de délégués est déterminé en fonction de l'effectif du Conseil Municipal.

Pour Schweighouse-sur-Moder il s'agira d'élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Les modes de scrutin sont similaires à ceux des élections municipales :

- Un arrêté du préfet indique pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire.
- Cette désignation se déroule au scrutin secret et ne fait l'objet d'aucun débat. Les délégations de vote d'un conseiller municipal à un autre sont possibles (un seul pouvoir par conseiller).
- Les délégués titulaires et suppléants sont élus à partir des mêmes listes parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- Les listes – impérativement composées alternativement d'un candidat de chaque sexe – ne contiennent pas nécessairement un nombre de candidats égal au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Elles doivent en outre être déposées auprès du Maire : chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers est libre de procéder au dépôt d'une liste. du Maire : chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers est libre de procéder au dépôt d'une liste.

Monsieur le Maire présente une liste composée de 15 titulaires et 5 suppléants. Aucune autre liste n'est déposée.

Délégués titulaires			
1.	Dany ZOTTNER	9.	Michel CHRISTMANN
2.	Marie-Odile KASPAR	10.	Sandra SEEL
3.	Claude LAMBERT	11.	Dominique FRANK
4.	Isabelle CHAUDRON	12.	Esther BURCKEL
5.	Mickaël EPPINGER	13.	Alain FENNINGER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

6. Aurélie KREUTZBERGER		14. Elsa BARBIER
7. Rémy MEDER		15. Gilles BETTINGER
8. Joëlle RITT		
Délégués suppléants		
1. Marie-Jeanne MUNZENHUTER		4. Lucas KERN
2. Jean-Georges OTT		5. Stéphanie FORNECKER-CAVALLI
3. Delphine WACKENHEIM		

Résultat du scrutin:

Nombre de votants: 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau: 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau: 0

Nombre de suffrages exprimés: 27

Proclamation:

Les membres de la liste présentée par Monsieur Philippe SPECHT sont proclamés élus en qualité de titulaires et suppléants à l'unanimité en vue des élections sénatoriales.

Le Conseil Municipal , apres avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du résultat de l'élection des 15 délégués titulaires et 5 suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

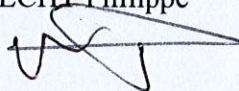
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

